

À compter du 1^{er} janvier 2021

Val Touraine Habitat passe en comptabilité commerciale. Vous ne paierez plus votre loyer au Trésor Public mais à Val Touraine Habitat.

2 AVANTAGES :

- Votre seul interlocuteur devient Val Touraine Habitat
- Suivi personnalisé

CE QUI CHANGE POUR VOUS

En fonction du mode de paiement actuel de votre loyer vous aurez des démarches administratives à réaliser (cf. ci-dessous).



Attention, cela s'applique dès le 1^{er} janvier 2021 pour le paiement de votre loyer de décembre 2020.

LES MODES DE PAIEMENT

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



**GRATUIT,
SOUPLE,
SIMPLE
ET PRATIQUE !**

C'est le moyen le plus sûr et le plus simple. Vous pouvez le mettre en place dès maintenant.

Choisissez votre date de prélèvement : 1, 5, 8, 12 ou 15 du mois.

Comment ? Remplissez et signez le formulaire **mandat de prélèvement SEPA** disponible sur notre site internet ou dans nos agences.

Avantages : Aucun risque de retard, sans engagement, sécurisé et gratuit.

DÉJÀ PRÉLEVÉ ? VOUS N'AVEZ RIEN À FAIRE !

Pour les moyens de paiement ci-dessous, la date d'échéance est fixée au 5 du mois



LE TIP SEPA (Titre interbancaire de paiement)

Ce document est situé **en bas de votre avis d'échéance**. Simple d'utilisation il suffit après l'avoir détaché de le dater, le signer et l'envoyer à l'adresse indiquée, dans l'enveloppe à timbrer.

Ne pas oublier lors de la première utilisation du TIP SEPA de joindre un RIB bancaire.



NE PAS ÉCRIRE SUR LES TIP SEPA



CARTE BANCAIRE

- **Par internet** sur le site www.valtourainehabitat.fr, rubrique « Compte locataire », « Paiement en ligne » après la création de votre compte ;

- **En agence** : retrouvez le contact de nos 6 agences de proximité sur notre site ;

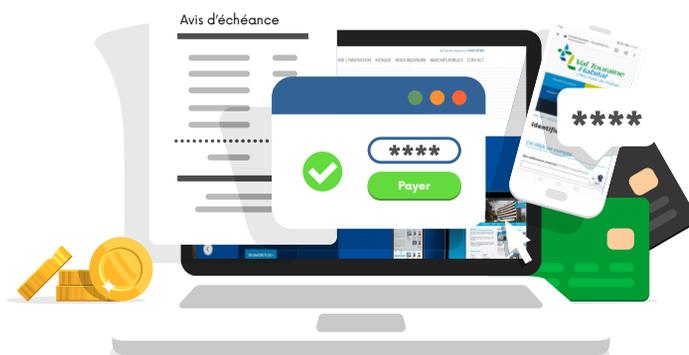
- **Par téléphone** au 02 47 87 14 22 (*appel non surtaxé*).



CHÈQUE BANCAIRE

Le chèque doit être **daté, signé, libellé à l'ordre de Val Touraine Habitat et accompagné du TIP SEPA non signé** (Titre interbancaire de paiement), coupon détachable situé en bas de votre avis d'échéance.

Envoyez le tout à l'aide de l'enveloppe jointe à timbrer ou remettez-le à votre agence.



Pour les moyens de paiement ci-dessous, la date d'échéance est fixée au 5 du mois

VIREMENT BANCAIRE

Vous pouvez effectuer un virement avec votre téléphone mobile, par internet, ou demander à votre banque de faire un virement mensuel du montant de votre loyer. Pour ce faire vous devez vous munir d'un RIB de Val Touraine Habitat, demandé préalablement à votre agence ou téléchargeable sur www.valtourainehabitat.fr (seulement à partir du 1^{er} janvier 2021)

Vous devez impérativement indiquer votre référence locataire (indiquée sur votre contrat ou votre avis d'échéance) dans la zone commentaire du virement.

ESPÈCES

Vous pouvez faire appel au service **Eficash** disponible **uniquement en Bureau de poste** dans la **limite de 1 000€** par paiement.

Comment ? Vous vous présentez à votre Bureau de poste muni de votre avis d'échéance et, de la pièce d'identité correspondant au nom figurant sur celui-ci.



CE SERVICE VOUS EST FACTURÉ 8€ PAR PAIEMENT EFFECTUÉ.



SI VOUS ÉTIEZ EN VIREMENT BANCAIRE VOUS DEVEZ FAIRE UN CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE AUPRÈS DE VOTRE BANQUE ET LEUR DONNER LE NOUVEAU RIB DE VTH.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Rendez-vous dans votre agence, ou sur le site internet www.valtourainehabitat.fr pour consulter notre Foire aux questions (FAQ)

« Le logement est un droit.
Notre devoir, le rendre accessible. »



Siège social, 7 rue de la Milletière 37080 Tours Cedex 2
Tél. 02 47 87 15 15
contact@valtourainehabitat.fr

www.valtourainehabitat.fr
www.valtourainehabitat-vente.fr

